

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Entité de gestion "eau potable"

Service en régie

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du CGCT et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	2
1.1.	Présentation du territoire desservi	2
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	3
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	6
1.6.	Eaux traitées	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021	6
1.6.2.	Production.....	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5.	Autres volumes	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	11
2.1.	Modalités de tarification.....	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	12
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance.....	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	20
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)	20
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	20
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	21
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	21
4.	Financement des investissements	22
4.1.	Branchements en plomb	22
4.2.	Montants financiers	22
4.3.	État de la dette du service	22
4.4.	Amortissements	23
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	23
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	24
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	25
ANNEXES		26 à 78

Accusé de réception en préfecture..... 023-200034825-20221124-285_22-DE Date de télétransmission : 28/11/2022 Date de réception préfecture : 28/11/2022
--

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Entité de gestion "eau potable" en régie
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- **Compétences liées au service :**

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **Ajain, Anzême, Bussière-Dunoise, Gartempe, Glénic, Jouillat, La Brionne, La Chapelle-Taillefert, La Saunière, Mazeirat, Montaigut-le-Blanc, Peyrabout, Saint-Christophe, Saint-Éloi, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Léger-le-Guérois, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Sulpice-le-Guérois, Saint-Vaury, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Yrieix-les-Bois, Savennes**

Au 1^{er} janvier 2021, la prise de la compétence « eau potable » sur les **communes du territoire rattachées à des syndicats d'eau** (fin de la représentation-substitution au sein des assemblées syndicales) a conduit à augmenter le nombre d'abonnés (donc d'habitants desservis) rattachés à la régie de la communauté d'agglomération.

- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
 - Délibération du conseil communautaire n° 165/20 du 19/11/20
 - Délibération du conseil communautaire n° 201/20 du 10/12/2020
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : délibération n° 182/22 du 24/06/2022
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **13 740 habitants** au 31/12/2021 (7 702 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **8 115 abonnés** au 31/12/2021 (4 592 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Ajain		544	
Anzême		367	
Bussière-Dunoise	828	832	
Gartempe		103	
Glénic	388	390	
Jouillat		305	
La Brionne	208	206	
La Chapelle-Taillefert	236	236	
La Saunière		311	
Mazeirat		91	
Montaigut-le-Blanc		259	
Peyrabout		120	
Saint-Christophe	88	85	
Saint-Eloi	118	119	
Saint-Fiel		540	
Saint-Laurent		360	

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

Commune (suite)d	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Saint-Léger-le-Guérotois	275	233	
Saint-Silvain-Montaigut		165	
Saint-Sulpice-le-Guérotois	1 082	1 100	
Saint-Vaury	1 137	1 149	
Saint-Victor-en-Marche	232	226	
Saint-Yrieix-les-Bois		241	
Savennes		133	
Total abonnés	4 592	8 115	76,7%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **13,20 abonnés/km** au 31/12/2021 (14,31 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,69 habitant/abonné** au 31/12/2021 (1,68 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **81,34 m³/abonné** au 31/12/2021. (76,9 m³/abonné au 31/12/2020).

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable a prélevé 783 132 m³ pour l'exercice 2021 (511 160 m³ pour l'exercice 2020).

NB : Ces données sont basées sur les volumes produits.

Commune	Liste des ressources et implantation	Nature de la ressource
Bussière Dunoise	Captages Cessac n°1 et n° 2	Eau souterraine
	Captages Balsac n°1 à n° 4	
	Captages Maumont n° 1 à n° 3	
	Captages Peu Chaud n° 1 et n° 2	
	Captages Peu Jarissou n°1 à n° 5	
	Captage La Vergne	
	Captage La Size	
	Captages Les Cubes n° 1 et 2 (hors service)	
	Captage Vennes (hors service)	
Glénic	Captages Villemôme n° 1 à n° 4	Eau souterraine
La Brionne	<i>Pas de captages (alimentation par Saint-Vaury)</i>	
La Chapelle-Taillefert	Captage Puy du Chiroux	Eau souterraine
	Captage Montmallet n°1 Gauche et n° 2 Droit	
Montaigut-le-Blanc	Captage Montaigut Bourg	Eau souterraine
Peyrabout	Captages Peyrabout	Eau souterraine
	Captages Pétillet n°1 à n° 6	
	Captage les Séchaux	
Saint-Christophe	Captage Le Masgiral	Eau souterraine
Saint-Eloi	Captage Montpigeaud	Eau souterraine
Saint-Léger-Le-Guérétois	Captage La Rue Basse	Eau souterraine
	Captage Le Bourg	
	Captage Les Betoulles	
Saint-Silvain Montaigut	Captage Sous-la-Faye	Eau souterraine
Saint-Sulpice-Le-Guérétois	Captages Cherpelat n° 1 et n° 2	Eau souterraine
	Captages Les Coussières n° 1 à n° 3	
	Captages Banassat n° 1 Aval, n° 2 Gauche, n° 3 Droit et n° 4	
	Captage Pierres Civières	
	Captage Les Betoulles	

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

Saint-Vaury	Captages Villestivaud n° 1 et n° 2	Eau souterraine
	Captage Sainte Valéry	
	Captages Le Roudeau n° 1 à n° 4	
	Captage Le Peyroux	
	Forage de Roche	
Saint-Victor en Marche	Captages de Beauvais n° 1 et n° 2	Eau souterraine
Saint-Victor en Marche (Azat-Chatenet)	Captage de Montpeyroux	Eau souterraine
Saint-Yrieix les Bois	Captages Saint-Yrieix n° 1 Bas et n° 2 Haut	Eau souterraine
Saint-Yrieix les Bois	Retenue de Beaumont (étangs de Chiroux)	Eau de surface

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 98.3 %.

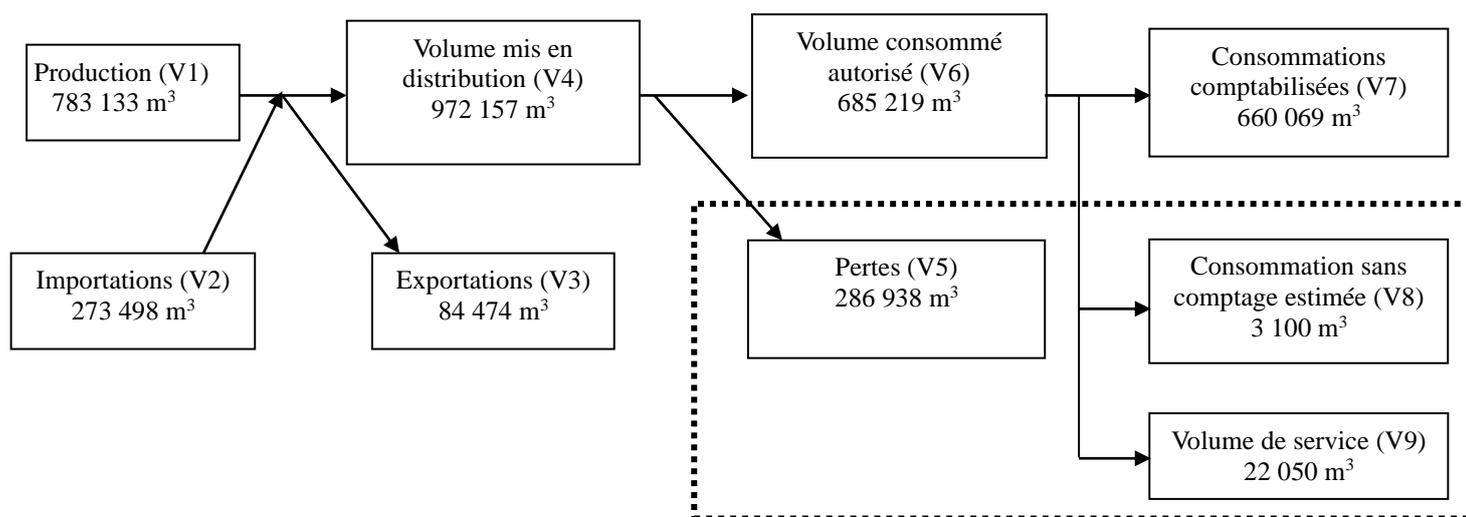
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Il n'y a pas d'achat d'eaux brutes.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

1.6.2. Production



Le service dispose de 20 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
- Station de Cessac (Bussière Dunoise)	- Traitement arsenic, neutralisation partielle, désinfection (chlore)
- Réservoir « bourg » (Bussière Dunoise)	- Reminéralisation, désinfection (chlore)
- Station de Beauvais (Bussière Dunoise)	- Désinfection (chlore)
- Réservoir La Vergne (Bussière Dunoise)	- Désinfection (chlore)
- Réservoir La Size (Bussière Dunoise)	- Désinfection (chlore)
- Station de Villemôme/les Ecures (Glénic)	- Neutralisation, désinfection (chlore, UV)
- Réservoirs de Chiroux et les Chiers (La Chapelle-Taillefert)	- Désinfection (chlore)
- Réservoir des Fougères Saint-Sulpice le G.	- Désinfection (chlore)
- Station de la Graulade (Saint-Saury)	- Traitement arsenic, neutralisation, désinfection (chlore)
- Station de Roche Pautour (Saint-Vaury)	- Neutralisation, désinfection (chlore)
- Station du Roudeau (Saint-Vaury)	- Neutralisation, désinfection (chlore)
- Station de pompage de Beauvais (Saint-Victor en Marche)	- Désinfection (chlore)
- Station de pompage « Sous-la-Faye » (Saint-Silvain Montaigut)	- Désinfection (chlore)
- Réservoir d'Agnat (Montaigut-le-blanc)	- Désinfection (chlore)
- Station de Montaigut (Montaigut-le-blanc)	- Désinfection (chlore)
- Réservoir Saint-Yrieix (St Yrieix les Bois)	- Désinfection (chlore)
- Station de pompage de Peyrabout (Peyrabout)	- Désinfection (chlore)
- Réservoirs Saint-Yrieix (St Yrieix les Bois)	- Désinfection (chlore gazeux) – départ réservoir la Saunière - Désinfection (UV) – départ bourg St-Yrieix
- Station de traitement de Beaumont (St Yrieix les Bois)	- Préoxydation à l'ozone, coagulation/floculation, décantation (décanteur lamellaire), filtration sur filtres à sable fermés, désinfection au chlore gazeux, neutralisation
- Réservoir de Pétabert (Pionnat) – distribution Ajain/Glénic sud	- Désinfection (chlore)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressources	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Captages Cessac 1 et 2	19 343	22 841	18,1%	80
Captages Balsac 1, 2, 3, 4	21 416	19 012	-11,2%	60
Captage Maumont 1, 2, 3	4 602	4 175	-9,1%	80
Captage de Peu Chaud 1, 2	10 707	9 514	-11,4%	80
Captage Peu Jarissou 1, 2, 3, 4, 5	26 770	23 765	-11,2%	80
Captage La Vergne	9 389	15 873	69,1%	60
Captage La Size	668	160	-76%	60
Total Bussière Dunoise	92 904	95 340	2,6 %	73

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

Ressources (suite)	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Captage Villemôme 1, 2, 3	18 615	19 234	3,3%	80
Captage Villemôme 4	7 142	6 412	-10,2%	80
Total Glénic	25 757	25 646	-0,4 %	80
Captage Puy du Chiroux	13 996	11 513	-17,7%	80
Captage Montmallet 1 G, 2D	8 414	9 581	13,9%	80
Total La Chapelle-Taillefert	22 410	21 094	-5,9 %	80
Captage Peyrabout (Peyrabout)	_____	15 030	_____%	60
Total Peyrabout	_____	15 030	_____%	60
Captage Le Masgiral	23 353	23 941	2,5%	80
Total Saint-Christophe	23 353	23 941	2,5 %	80
Captage Montpigeaud	6 477	6 528	0,8%	60
Total Saint-Eloi	6 477	6 528	0,8 %	60
Captage La Rue Basse	4 779	4 554	-4,7%	40
Captage Le Bourg	13 972	15 216	8,9%	60
Captage Les Betouilles	4 747	5 526	16,4%	60
Total Saint-Léger le Guéretois	23 498	25 296	7,6 %	53
Captage Sous La Faye (St Silvain M.)	_____	972	_____%	60
Captage Montpeyroux 1 (St Victor en M.)	_____	29 652	_____	60
Captage Montaigut Bourg (Montaigut le B.)	_____	21 173	_____%	60
Total Saint-Silvain Montaigut/ Montaigut le Blanc/ Gartempe	_____	51 797	_____%	60
Captage Cherpelat 1, 2	13 418	16 885	2,6%	60
Captage Les Coussières 1, 2, 3	7 082	8 522	2,0%	60
Captage Banassat 1, 2, 3, 4	60 317	31 169	-48,2%	60
Captage Pierres Civières	60 645	71 023	17,1%	60
Captage Les Betouilles				60
Total Saint-Sulpice le Guéretois	141 242	127 599	-9,6%	60
Captage Villevivaud 1 et 2	66 096	72 520	9,7%	80
Captage Sainte Valéry	29 298	22 277	-24%	60
Captage Le Roudeau 1, 2, 3 et 4	36 434	43 551	19,5%	60
Captage Le Peyroux (Saint-Vaury)	4 380	2 333	-46,7%	60
Forage de Roche (Saint-Vaury)	10 033	9 295	-7,4%	80
Total Saint-Vaury	146 241	149 976	2,5 %	68

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

Ressources (suite)	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Captage Beauvais 1 et 2	29 278	30 809	5,2%	60
Total Saint-Victor en Marche	29 278	30 809	5,2 %	60
Captage Saint Yrieix 1 (bas) et 2 (haut)	_____	124 426	_____%	60
Captages Pétillat (Peyrabout)	_____	62 214	_____%	60
Captage Les Séchauds 1 et 2 (Saint-Yrieix-Les-Bois)	_____	9 874	_____%	60
Total Saint-Yrieix départ réservoirs		196 514		60
Le Chiroux 1 et 2	_____	13 563	_____%	60
Station de Beaumont		13 563		60
Total du volumes produits (V1)	511 160	783 133	53,2%	65,32

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseurs	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Commune de Sardent pour Saint-Eloi	4 846	1 850	-61,8%	
Ville de Guéret (DSP) pour Saint-Sulpice le G.	2 236	2 253	0,7%	
SIAEP Vallée de la Creuse pour Glénic	1 704	2 122	24,5%	
SIAEP Vallée de la Creuse pour Anzême, Jouillat, Saint-Fiel	_____	142 620	_____	
SIAEP des 2 Sources (pour St Yrieix)	_____	17 544	_____	
SIAEP des 2 Sources (pour La Saunière/ St Laurent/Mazeirat/Ajain/Glénic sud)	_____	107 109	_____	
Total d'eaux traitées achetées (V2)	8 786	273 498	3 012,9 %	60

Commentaire : Echanges d'eau importants avec le SIAEP des 2 Sources suite à la reprise de 8 communes du périmètre de l'ancien SIAEP de la Saunière et achat d'eau en totalité au SIAEP Vallée de la Creuse pour Anzême/Jouillat/St Fiel.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	353 146	660 069	86,9%
Abonnés non domestiques	—	0	—%
Total vendu aux abonnés (V₇)	353 146	660 069	86,9 %
Service de S.I.E. de l'Ardour ⁽²⁾		174	
Service de SIAEP des 2 Sources ⁽²⁾		84 300	
Total vendu à d'autres services (V₃)	16 016	84 474	427,4 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Commentaire concernant les volumes vendus aux abonnés non domestiques : non connu

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	3 100	3 100	0%
Volume de service (V9)	6 650	21 050	231,6%

Les volumes de service sont majoritairement liés au fonctionnement de la station de traitement de Beaumont.

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	362 896	685 219	88,8%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **614,8 kilomètres** au 31/12/2021 (321 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2021
0 € au 01/01/2022

Le tableau ci-dessous présente la moyenne des parts fixes (abonnement) et des parts variables (consommation) des communes en régie.

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	58,2 €	82,34 €
	Abonnement DN ____	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,541 €/m ³	1,600 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	____ €/m ³	____ €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	____ €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	____ €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

NB : Part fixe minimale : 47.39 € HT/m³ Part fixe maximale : 110.90 € HT/m³
Part proportionnelle minimale : 1,251 € HT/m³ Part proportionnelle maximale : 1,668 € HT/m³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° 236/20 du 28/12/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable applicables au 01/01/2021.
- Délibération n° 338/21 du 21/12/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable au 01/01/2022.
- Délibération n° 180/22 du 24/06/2022 adoptant le bordereau des prix de prestations annexes relatives à l'eau potable.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



La facture ci-dessous est calculée à partir des moyennes des parts fixes (abonnement) et des parts variables (consommation) des communes en régie, telle que présentée au 2.1

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont regroupés dans le tableau ci-dessous :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	58,20	82,34	41,5%
Part proportionnelle	184,92	192,00	3,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	243,12	274,34	12,8%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	—	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
VNF Prélèvement :	—	—	—%
Autre :	—	—	—%
TVA	14,89	16,61	11,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	42,49	44,21	4%
Total	285,61	318,55	11,5%
Prix TTC au m³	2,38	2,65	11,3%

L'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Commentaires :

Prix mini au m³ : 1.98 € TTC/m³

Prix maxi au m³ : 2.98 € TTC/m³

Le détail des tarifs unitaires, coûts d'une facture d'eau de 120 m³ et prix € TTC au m³ par commune est présenté dans un tableau récapitulatif ci-après pour l'année 2022.

Les tarifs 2022 sont identiques aux tarifs 2021.

Les factures type 120 m³ – Année 2022 des communes du périmètre de la régie de l'eau sont présentées en Annexes 1.1 à 1.13.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

COMMUNE	Part fixe	Part variable	facture 120 m ³	facture 120 m ³	Prix au m ³
	€ HT	€ HT/m ³	€ HT	€ TTC	€ TTC
AJAIN	110,90	1,67	338,66	357,29	2,98
ANZEME	104,50	1,75	342,10	360,92	3,01
LA BRIONNE	47,39	1,80	291,11	307,12	2,56
BUSSIERE DUNOISE	47,39	1,25	225,11	237,49	1,98
LA CHAPELLE TAILLEFERT	52,13	1,42	250,37	264,14	2,20
GARTEMPE	74,00	1,36	264,80	279,36	2,33
GLENIC	110,90	1,67	338,66	357,29	2,98
GUERET (fin DSP 31/12/21)		1,962	269,28	284,09	2,37
JOUILLAT	104,50	1,75	342,10	360,92	3,01
MAZEIRAT	110,90	1,67	338,66	357,29	2,98
MONTAIGUT LE BLANC	74,00	1,36	264,80	279,36	2,33
PEYRABOUT	110,90	1,67	338,66	357,29	2,98
LA SAUNIERE	110,90	1,67	338,66	357,29	2,98
SAVENNES	110,90	1,67	338,66	357,29	2,98
ST CHRISTOPHE	78,67	1,28	259,87	274,17	2,28
ST ELOI	55,92	1,45	257,52	271,69	2,26
ST FIEL	104,50	1,75	342,10	360,92	3,01
ST LAURENT	110,90	1,67	338,66	357,29	2,98
ST LEGER LE GUERETOIS	47,39	1,65	272,87	287,88	2,40
ST SILVAIN MONTAIGUT	74,00	1,36	264,80	279,36	2,33
ST SULPICE LE GUERETOIS	47,39	1,82	293,39	309,53	2,58
ST VAURY	47,39	1,54	259,31	273,58	2,28
ST VICTOR EN MARCHE	47,39	1,54	259,31	273,58	2,28
ST YRIEIX LES BOIS	110,90	1,67	338,66	357,29	2,98
MOYENNE "régie"	82,34	1,60	301,84	318,45	2,65

Minimale "régie"	47,39	1,25	225,11	237,49	1,98
Maximale "régie"	104,50	1,75	342,10	360,92	3,01

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle**
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle**
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de **631 982 m³** (349 443 m³ en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont à transmettre **NIENANT**

023-200034829-20221124-285-22-DE
Date de réception préfecture : 28/11/2022

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	732 001	1 578 839	
<i>dont abonnements</i>	<i>210 444</i>	<i>600 039</i>	
Recette de vente d'eau en gros	16 961		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	748 962	1 578 039	
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général	-		
Autres recettes (redevances Agence de l'eau)	79 798	112 347	
Autres recettes (frais branchements/compteurs)	1 576	10 226	
Total autres recettes	81 374	122 573	
Total des recettes	830 336	1 701 412	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : **1 701 412** € (830 336 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	160	6	201	6
Paramètres physico-chimiques	166	5	207	7

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	96,2%	97,0%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97,0%	96,6%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	81

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	72,9 %	72,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	3,23	3,43
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	_____ %	67,9 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,4 m³/j/km** (1,3 en 2020).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de **1,3 m³/j/km** (1,2 en 2020).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	nc	nc	nc	1,05	1.66

Commentaire : comptabilisation uniquement sur deux dernières années (2020 et 2021)

Au cours des 2 dernières années, 2,71 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,09 %** (0,07 en 2020).

3.4. *Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)*



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **64** % (66,6% en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, 58 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (30 en 2020), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **7,15 pour 1 000 abonnés** (6,53 en 2020).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **2** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de **100 %** (100% en 2020).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	27 522,82	369 737,15
Epargne brute annuelle en €	799 220,01	429 497,82
Durée d'extinction de la dette en années	0	0,9

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de **0,9 ans** (0 en 2020).

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	0	30 453,67
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	0	870 225,62
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2020	—	3,5

Pour l'année 2021, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2020 est de **3,5%**.

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 28

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de **3,45 pour 1000 abonnés** (non répertorié en 2020).

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

4. Financement des investissements

4.1. *Branchements en plomb*



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		Non connu
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. *Montants financiers*



Travaux sur réseaux

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	387 792	341 951
Montants des subventions en €	26 947	0
Montants des contributions du budget général en €		

Autres travaux

Travaux engagés sur l'exercice 2021	Montant € HT	Subventions € HT
Bussière Dunoise – travaux mise en conformité protection captages	210 848	128 793
Saint-Yrieix – réhabilitation station de traitement de Beaumont	451 384	327 184
Saint-Yrieix – station de neutralisation eau captage	426 643	429 600
Peyrabout – station de neutralisation eau captage	229 230	139 500

4.3. *État de la dette du service*



de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		27 522,82	369 737,15
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	3 511,13	26 670,40
	en intérêts	989,06	17 312,08

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 183 896 € (193 292 € en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude et engagés en 2021	Montants prévisionnels en € HT
- Glénic : renouvellement conduite principale fonte - tronçon « le Pont et RD 940 »	239 000
- La Chapelle-Taillefert : renouvellement de conduites AEP en centre bourg	120 000
- Saint-Léger : travaux de protection des captages (maîtrise d'œuvre)	8 000
- Saint-Vaury : Transfert et reconstruction de la station de traitement du LEP G. Roussillat	160 000
- Saint-Vaury – captage du Roudeau : traitement de neutralisation	420 000
- Saint-Yrieix : réhabilitation de la station de Beaumont	460 000
- Saint-Yrieix réservoirs : mise en place traitement neutralisation	427 000
- Peyrabout – station de pompage : mise en place traitement neutralisation	279 000

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a pas reçu de demandes d'abandon de créance.

Il n'y a pas eu de versements à un fonds de solidarité, soit **0 €/m³** pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 702	13 740
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,38	2,65
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service [jours ouvrables]	2	2
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	96,2%	97%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97%	96,76%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	61	81
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,9%	72,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,3	1,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,2	1,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,07%	0,09%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	66,6%	63,9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	6,53	7,15
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0	0,9
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	____%	3,5%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	nc	3,45

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

ANNEXES

Page

<u>Annexe 1.1 à 1.13</u> : Factures Eau 120 m ³ Année 2022	27 à 39
<u>Annexe 2.1 à 2.20</u> : Bilans Qualité de l'eau distribuée - Année 2021	40 à 74
<u>Annexe 3</u> : Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	75 à 78

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

ANNEXE 1.1 - FACTURE EAU 120 m³ Année 2022

BUSSIERE DUNOISE

Emis le : 12 mai 2022

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

FACTURE TEST A

Adresse de consommation
RUE
23320 BUSSIERE DUNOISE

M OU MME FACTURE TEST A
0 RUE
23320 BUSSIERE DUNOISE

PERIODE : 2 ème Semestre 2022

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Eau BUSSIERE DUNOISE						
Abonnement annuel eau (7064)	1	47,393	2,61	5,50	47,39	
Consommation eau (70111)	120	1,251	8,26	5,50	150,12	
Redevance Pollution d'Origine Domestique (701241)	120	0,23	1,52	5,50	27,60	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	225,11
Réglez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	12,39
- Identifiant Collectivité : 039435					Total à payer (€) :	237,50
- Référence : 2022-EA-00--1						

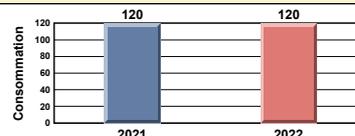
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00156 €/litre

Coût de l'abonnement: 50,00000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M ³
X18	X18	Compteur vu	10/04/2021-120	12/05/2022-240	120
Détail T.V.A. Eau : (5.5 %) 12,39					

Historique de consommation

2021	2022
120 M ³	120 M ³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010 - Rôle N° 10016 - Code Budget : 10

2 ème Semestre du 01/01/2022 au 31/12/2022

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : BUSSIERE DUNOISE

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2022 / 2	12/05/2022	Ab. N° X18 FACTURE TEST A 0 RUE 23320 BUSSIERE DUNOISE	X	237,50
	N° Facture		Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20221109-285_22 Date de télétransmission : 28/11/2022 Date de réception préfecture : 28/11/2022	
	X		X	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

ANNEXE 1.2 - FACTURE EAU 120 m³ Année 2022

LA CHAPELLE TAILLEFERT

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

Emis le : 12 mai 2022

FACTURE TEST A

Adresse de consommation
0 RUE
23000 LA CHAPELLE-TAILLEFERT

M OU MME FACTURE TEST A
0 RUE
23000 LA CHAPELLE TAILLEFERT

PERIODE : 2 ème semestre 2022

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Eau LA CHAPELLE TAILLEFERT						
Abonnement annuel eau (7064)	1	52,133	2,87	5,50	52,13	
Consommation Eau (70111)	120	1,422	9,39	5,50	170,64	
Redevance Pollution d'Origine Domestique (701241)	120	0,23	1,52	5,50	27,60	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	250,37
Réglez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	13,78
- Identifiant Collectivité : 039435					Total à payer (€) :	264,15
- Référence : 2022-EA-00--1						

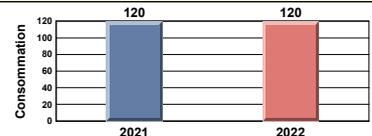
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00174 €/litre

Coût de l'abonnement: 55,00000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M ³
X14	X14	Compteur vu	10/04/2021-120	11/05/2022-240	120
Détail T.V.A. Eau : (5.5 %) 13,78					

Historique de consommation

2021	2022
120 M ³	120 M ³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010 - Rôle N° 10008 - Code Budget : 10

2 ème semestre du 01/01/2022 au 31/12/2022

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : LA CHAPELLE-TAILLEFERT

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2022 / 2	12/05/2022	Ab. N° X14 FACTURE TEST A 0 RUE 23000 LA CHAPELLE TAILLEFERT	X	264,15
	N° Facture		Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20221105-285_22 Date de télétransmission : 28/11/2022 Date de réception préfecture : 28/11/2022	
	X		X	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

ANNEXE 1.3 - FACTURE EAU 120 m³ Année 2022

SAINT-ELOI

Emis le : 12 mai 2022

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

FACTURE TEST A

Adresse de consommation
0 RUE
23000 SAINT ELOI

M OU MME FACTURE TEST A
0 RUE
23000 SAINT ELOI

PERIODE : 2 ème Semestre 2022

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Eau SAINT ELOI						
Consommation Eau (70111) (de 0 à 100 m3)	100	1,45	7,98	5,50	145,00	
Consommation Eau (70111) (de 100 à 200 m3)	19	1,412	1,48	5,50	26,83	
Redevance Pollution d'origine domestique (701241)	120	0,23	1,52	5,50	27,60	
Abonnement annuel eau (7064)	1	55,924	3,08	5,50	55,92	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	255,35
Réglez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	14,06
- Identifiant Collectivité : 039435					Total à payer (€) :	269,41
- Référence : 2022-EA-00--1						

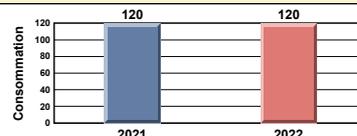
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00177 €/litre

Coût de l'abonnement: 59,00000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M ³
X19	X19	Compteur vu	10/04/2021-120	12/05/2022-240	120
Détail T.V.A. Eau : (5.5 %) 14,06					

Historique de consommation

2021	2022
120 M ³	120 M ³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010 - Rôle N° 10018 - Code Budget : 10

2 ème Semestre du 01/01/2022 au 31/12/2022

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : SAINT ELOI

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2022 / 2	12/05/2022	Ab. N° X19 FACTURE TEST A 0 RUE 23000 SAINT ELOI	X	269,41
	N° Facture		X	
			Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20221109285_22 Date de télétransmission : 28/11/2022 Date de réception préfecture : 28/11/2022	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

ANNEXE 1.4 - FACTURE EAU 120 m³ Année 2022

SAINT-CHRISTOPHE

Emis le : 12 mai 2022

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

FACTURE TEST A

Adresse de consommation
RUE
23000 SAINT CHRISTOPHE

M OU MME FACTURE TEST A
0 RUE
23000 SAINT CHRISTOPHE

PERIODE : 2 ème Semestre 2022

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Eau ST CHRISTOPHE						
Abonnement annuel (7064)	1	78,673	4,33	5,50	78,67	
Consommation eau (70111) (de 0 à 200 m3)	120	1,28	8,45	5,50	153,60	
Redevance pollution d'origine domestique (701241)	120	0,23	1,52	5,50	27,60	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	259,87
Réglez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	14,30
- Identifiant Collectivité : 039435					Total à payer (€) :	274,17
- Référence : 2022-EA-00--1						

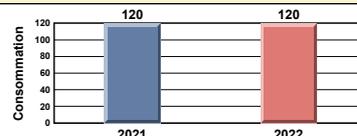
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00159 €/litre

Coût de l'abonnement: 83,00000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M ³
X15	X15	Compteur vu	10/04/2021-120	11/05/2022-240	120
Détail T.V.A. Eau : (5.5 %) 14,30					

Historique de consommation

2021	2022
120 M ³	120 M ³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010 - Rôle N° 10010 - Code Budget : 10

2 ème Semestre du 01/01/2022 au 31/12/2022

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : SAINT CHRISTOPHE

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2022 / 2	12/05/2022	Ab. N° X15 FACTURE TEST A 0 RUE 23000 SAINT CHRISTOPHE	X	274,17
	N° Facture		Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20221105-285_22 Date de télétransmission : 28/11/2022 Date de réception préfecture : 28/11/2022	
	X		X	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

ANNEXE 1.5 - FACTURE EAU 120 m³ Année 2022

SAINT-VAURY

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

Emis le : 12 mai 2022

FACTURE TEST A

Adresse de consommation
RUE
23320 SAINT-VAURY/BOURG

M OU MME FACTURE TEST A
0 RUE
23320 SAINT VAURY

PERIODE : 2 ème Semestre 2022

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Eau ST VAURY BOURG						
Consommation Eau (70111) (De 0 à 300 m ³)	120	1,536	10,14	5,50	184,32	
Abonnement annuel (7064)	1	47,393	2,61	5,50	47,39	
Redevance Pollution domestique (701241) (Redevance Pollution)	120	0,23	1,52	5,50	27,60	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	259,31
Réglez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	14,27
- Identifiant Collectivité : 039435					Total à payer (€) :	273,58
- Référence : 2022-EA-00--1						

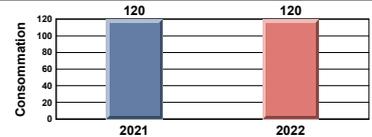
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00186 €/litre

Coût de l'abonnement: 50,00000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M ³
010	010	Compteur vu	10/04/2021-120	11/05/2022-240	120
Détail T.V.A. Eau : (5.5 %) 14,27					

Historique de consommation

2021	2022
120 M ³	120 M ³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010 - Rôle N° 10002 - Code Budget : 10

2 ème Semestre du 01/01/2022 au 31/12/2022

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : SAINT-VAURY/BOURG

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2022 / 1	12/05/2022	Ab. N° 010 FACTURE TEST A 0 RUE 23320 SAINT VAURY	X	
	N° Facture			273,58
	X		Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20221105-285_22 Date de télétransmission : 28/11/2022 Date de réception préfecture : 28/11/2022	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

ANNEXE 1.6 - FACTURE EAU 120 m³ Année 2022

SAINT-VICTOR EN MARCHE

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

Emis le : 12 mai 2022

FACTURE TEST A

Adresse de consommation
RUE
23000 SAINT VICTOR EN MARCHE

M OU MME FACTURE TEST A
0 RUE
23000 SAINT VICTOR EN MARCHE

PERIODE : 2 ème Semestre 2022

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Eau ST VICTOR EN MARCHE						
Abonnement annuel (7064)	1	47,393	2,61	5,50	47,39	
Redevance Pollution d'Origine Domestique (701241)	120	0,23	1,52	5,50	27,60	
Consommation eau (70111) (de 0 à 200 m3)	120	1,28	8,45	5,50	153,60	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	228,59
Réglez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	12,58
- Identifiant Collectivité : 039435					Total à payer (€) :	241,17
- Référence : 2022-77-00--1						

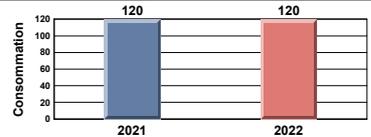
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00159 €/litre

Coût de l'abonnement: 50,00000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M ³
X16	X16	Compteur vu	10/04/2021-120	11/05/2022-240	120
Détail T.V.A. Eau : (5.5 %) 12,58					

Historique de consommation

2021	2022
120 M ³	120 M ³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010 - Rôle N° 10012 - Code Budget : 10

2 ème Semestre du 01/01/2022 au 31/12/2022

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : SAINT VICTOR EN MARCHE

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2022 / 2	12/05/2022	Ab. N° X16 FACTURE TEST A 0 RUE 23000 SAINT VICTOR EN MARCHE	X	241,17
	N° Facture		Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20221105-110285-22 Date de télétransmission : 28/11/2022 Date de réception préfecture : 28/11/2022	
	X		X	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

**GARTEMPE, MONTAIGUT-LE-BLANC,
SAINT-SILVAIN MONTAIGUT**

Emis le : 12 mai 2022

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

A-FACTURE TEST

Adresse de consommation
0 RUE
23320 GARTEMPE

M OU MME A-FACTURE TEST
0 RUE
23320 GARTEMPE

PERIODE : 2ème Semestre 2022

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Eau GARTEMPE						
Abonnement annuel eau (7064)	1	74,00	4,07	5,50	74,00	
Consommation eau (70111) (0 à 500 m3)	120	1,36	8,98	5,50	163,20	
Redevance Pollution Domestique (701241)	120	0,23	1,52	5,50	27,60	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	264,80
Réglez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	14,57
- Identifiant Collectivité : 039435					Total à payer (€) :	279,37
- Référence : 2022-EA-00--1						

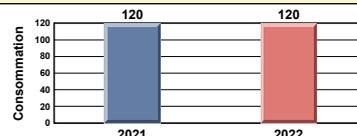
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00168 €/litre

Coût de l'abonnement: 78,07000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M ³
0000000	COMPTEURTEST10	Compteur vu	-	10/04/2021-120	120
Détail T.V.A. Eau : (5.5 %) 14,57					

Historique de consommation

2021	2022
120 M ³	120 M ³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010 - Rôle N° 10034 - Code Budget : 10

2ème Semestre du 01/01/2022 au 31/12/2022

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : GARTEMPE

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2022 / 1	12/05/2022	Ab. N° 0000000 A-FACTURE TEST 0 RUE 23320 GARTEMPE	X	
	N° Facture			279,37
	X		Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20221109285_22 Date de télétransmission : 28/11/2022 Date de réception préfecture : 28/11/2022	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

ANNEXE 1.8 - FACTURE EAU 120 m³ Année 2022

GUERET



Numéro de facture Simulation	Référence client *****	Facture du 05.10.2022
• Nom du client : *****		
• Adresse desservie : ***** GUERET		

→ Message

→ Contacts

-  Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
-  Service Clients
05 87 23 10 00
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h
-  Dépannage 24h/24
05 87 23 10 01
-  TSA 20060
87170 ISLE CEDEX
-  Accueil
12 rue Johannes Gutenberg 23000 GUERET
Lundi 9h-13h / Mercredi 15h-18h / Vendredi 15h-17h

Votre facture de simulation du 5 octobre 2022

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

Distribution de l'eau potable	€TTC 254,97
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET	
Organismes publics	29,12
Total facture	284,09
	284,09
détail au verso	

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** GUERET	120 m ³	247004	015 mm			Conso. simulée		
Votre facture en détail								
	Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC	
► Distribution de l'eau potable					241,68		254,97	
Consommation					241,68		254,97	
Part Agglomération du Grand Guéret	Année 2022		120	1,9620	235,44	5,50		
Préservation des ressources en eau	Année 2022		120	0,0520	6,24	5,50		
► Organismes publics					27,60		29,12	
Consommation					27,60		29,12	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2022		120	0,2300	27,60	5,50		
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,37 € / m ³ soit 0,00237 € / litre				HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 14,81 €	Total facture TTC : 284,09 €		
				HT soumis à TVA : 269,28 €	TVA sur les débits : 14,81 €			

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

ANNEXE 1.9 - FACTURE EAU 120 m³ Année 2022

SAINT-LEGER LE GUERETOIS

Emis le : 12 mai 2022

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

FACTURE TEST A

Adresse de consommation
0 RUE
23000 ST LEGER LE GUERETOIS

M OU MME FACTURE TEST A
0 RUE
23000 SAINT LEGER LE GUERETOIS

PERIODE : 2 ème Semestre 2022

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Eau ST LEGER						
Abonnement annuel eau (7064)	1	47,393	2,61	5,50	47,39	
Consommation Eau (70111)	120	1,649	10,88	5,50	197,88	
Redevance Pollution Domestique (701241)	120	0,23	1,52	5,50	27,60	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	272,87
Réglez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	15,01
- Identifiant Collectivité : 039435					Total à payer (€) :	287,88
- Référence : 2022-EA-00--1						

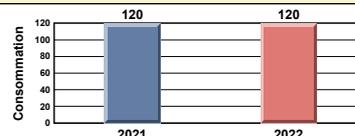
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00198 €/litre

Coût de l'abonnement: 50,00000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M ³
X11	X11	Compteur vu	10/04/2021-120	11/05/2022-240	120
Détail T.V.A. Eau : (5.5 %) 15,01					

Historique de consommation

2021	2022
120 M ³	120 M ³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010 - Rôle N° 10004 - Code Budget : 10

2 ème Semestre du 01/01/2022 au 31/12/2022

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : ST LEGER LE GUERETOIS

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2022 / 2	12/05/2022	Ab. N° X11 FACTURE TEST A 0 RUE 23000 SAINT LEGER LE GUERETOIS	X	287,88
	N° Facture		Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20221105-285_22 Date de télétransmission : 28/11/2022 Date de réception préfecture : 28/11/2022	
	X		X	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

LA BRIONNE

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

Emis le : 12 mai 2022

FACTURE TEST A

Adresse de consommation
RUE
23000 LA BRIONNE

M OU MME FACTURE TEST A
0 RUE
23000 LA BRIONNE

PERIODE : 2ème Semestre 2022

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Eau LA BRIONNE						
Consommation eau (70111) (De 0 à 100 m3)	100	1,801	9,91	5,50	180,10	
Consommation eau (70111) (Supérieur à 100 m3)	20	1,014	1,12	5,50	20,28	
Redevance pollution domestique (701241)	120	0,23	1,52	5,50	27,60	
Abonnement annuel (7064)	1	47,393	2,61	5,50	47,39	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	275,37
Réglez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	15,16
- Identifiant Collectivité : 039435					Total à payer (€) :	290,53
- Référence : 2022-EA-00--1						

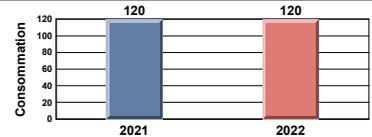
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00200 €/litre

Coût de l'abonnement: 50,00000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M ³
X12	X12	Compteur vu	10/04/2021-120	11/05/2022-240	120
Détail T.V.A. Eau : (5.5 %) 15,16					

Historique de consommation

2021	2022
120 M ³	120 M ³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010 - Rôle N° 10006 - Code Budget : 10

2ème Semestre du 01/01/2022 au 31/12/2022

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : LA BRIONNE

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2022 / 2	12/05/2022	Ab. N° X12 FACTURE TEST A 0 RUE 23000 LA BRIONNE	X	290,53
	N° Facture		Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20221106285_22 Date de télétransmission : 28/11/2022 Date de réception préfecture : 28/11/2022	
	X		X	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

ANNEXE 1.11 - FACTURE EAU 120 m³ Année 2022

SAINT-SULPICE LE GUERETOIS

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

Emis le : 12 mai 2022

FACTURE TEST A

Adresse de consommation
0 RUE
23000 SAINT SULPICE LE GUERETOIS

M. OU MME FACTURE TEST A
0 ADRESSE
23000 VILLE

PERIODE : 2 ème semestre 2022

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Eau ST SULPICE LE GUERETOIS						
Eau, Abonnement annuel (7064)	1	47,393	2,61	5,50	47,39	
Consommation Eau (70111)	120	1,422	9,39	5,50	170,64	
Redevance Pollution d'Origine Domestique (701241)	120	0,23	1,52	5,50	27,60	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	245,63
Réglez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	13,52
- Identifiant Collectivité : 039435					Total à payer (€) :	259,15
- Référence : 2022-EA-00--1						

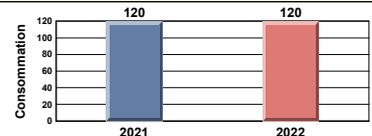
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00174 €/litre

Coût de l'abonnement: 50,00000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M ³
0000000	COMPTEUR TEST	Compteur vu	-	10/04/2021-120	120
Détail T.V.A. Eau : (5.5 %) 13,52					

Historique de consommation

2021	2022
120 M ³	120 M ³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010 - Rôle N° 10014 - Code Budget : 10

2 ème semestre du 01/01/2022 au 31/12/2022

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : SAINT SULPICE LE GUERETOIS

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2022 / 2	12/05/2022	Ab. N° 0000000 FACTURE TEST A 0 ADRESSE 23000 VILLE	X	
	N° Facture			259,15
	X		Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20221109285_22 Date de télétransmission : 28/11/2022 Date de réception préfecture : 28/11/2022	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

**AJAIN, GLENIC, MAZEIRAT, PEYRABOUT,
LA SAUNIERE, SAVENNES, SAINT-LAURENT,
SAINT-YRIEIX**

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET
3 AVENUE DE LAURE
23000 GUERET

Emis le : 12 mai 2022

FACTURE TEST A

Adresse de consommation
0 RUE
23380 AJAIN

M OU MME FACTURE TEST A
0 RUE
23380 AJAIN

PERIODE : 2ème Semestre 2022

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Eau AJAIN						
Abonnement annuel eau (7064)	1	110,90	6,10	5,50	110,90	
Consommation eau (70111)	120	1,668	11,01	5,50	200,16	
Redevance Pollution Domestique (701241)	120	0,23	1,52	5,50	27,60	
Ce montant est à régler : à réception de facture					Total Hors Taxe	338,66
Régalez en ligne sur internet : www.payfip.gouv.fr					Total T.V.A.	18,63
- Identifiant Collectivité : 039435					Total à payer (€) :	357,29
- Référence : 2022-EA-00--1						

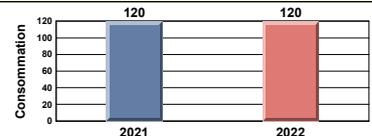
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00200 €/litre

Coût de l'abonnement: 117,00000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M ³
000000	COMPTEURTEST4	Compteur vu	-	10/04/2021-120	120
Détail T.V.A. Eau : (5.5 %) 18,63					

Historique de consommation

2021	2022
120 M ³	120 M ³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Talon à joindre à tout règlement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET - 40010 - Rôle N° 10025 - Code Budget : 10

2ème Semestre du 01/01/2022 au 31/12/2022

Payable à : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET

Commune Réf. : AJAIN

Exercice	Emis le	Payeur	Bordereau	Total à Payer (€)
2022 / 2	12/05/2022	Ab. N° 000000 FACTURE TEST A 0 RUE 23380 AJAIN	X	357,29
	N° Facture		Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20221109285_22 Date de télétransmission : 28/11/2022 Date de réception préfecture : 28/11/2022	
	X		X	

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

ANNEXE 1.13 - FACTURE EAU 120 m³ Année 2022

ANZEME, JOUILLAT, SAINT-FIEL



Numéro de facture Simulation	Référence client *****	Facture du 05.10.2022
--	---------------------------	---------------------------------

• Nom du client : *****
• Adresse desservie : *****
ANZEME

→ Message

→ Contacts

- Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
- Service Clients
05 87 23 10 00
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h
- Dépannage 24h/24
05 87 23 10 01
- TSA 20060
87170 ISLE CEDEX
- Accueil
12 rue Johannes Gutenberg 23000 GUERET
Lundi 9h-13h / Mercredi 15h-18h / Vendredi 15h-17h

Votre facture de simulation du 5 octobre 2022

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

	ETTC
Distribution de l'eau potable COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET	331,80
Organismes publics	29,12
Total facture	360,92
	360,92

détail au verso

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
***** ANZEME	120 m³	143885	015 mm			Conso. simulée

Votre facture en détail

	Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					314,50		331,80
Abonnement					104,50		110,25
Part Communautaire Grand Gueret	Année 2022				104,50	5,50	
Consommation					210,00		221,55
Part Communautaire Grand Gueret	Année 2022		120	1,7500	210,00	5,50	
► Organismes publics					27,60		29,12
Consommation					27,60		29,12
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2022		120	0,2300	27,60	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,09 € / m³ soit 0,00209 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 342,10 €

TVA 5,50 % : 18,82 €
TVA sur les débits : 18,82 €

Total facture TTC : 360,92 €

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale

 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309

 23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer ; en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

AJAIN

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LE POUZAUD - ST LAURENT

Annexe 2.1 - BILAN QUALITE EAU 2021

AJAIN

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 11

 % de conformité : 100 %

Nombre de mesures : 11

 % de conformité : 100 %

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau (Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 11

 Valeur maximale atteinte : 0,8 NFU

 % de conformité : 100 %

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 11

 Valeur minimale atteinte : 6,6

 % de conformité : 100 %

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 3

 Valeur minimale atteinte : 8 mg/L

 Valeur maximale atteinte : 8 mg/L

 % de conformité : 100 %

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 3

 Valeur moyenne : 2,0 °F

 Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1µg/L)

Nombre de prélèvements : 1

 Valeur maximale atteinte : 0,017 µg/L

 Nombre de mesures : 173

 Nombre de non-conformités : 0

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1

 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L

 Nombre de mesures : 1

 Nombre de non-conformités : 0

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L

Accusé de réception en préfecture

 023-200034825-20221124-285_22-DE

 Date de rétrotransmission : 28/11/2022

 Date de réception en préfecture : 28/11/2022

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en main.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

BUSSIÈRE DUNOISE BOURG

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : BUSSIÈRE DUNOISE

Annexe 2.2 - BILAN QUALITE EAU 2021

BUSSIÈRE DUNOISE

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 10
% de conformité : 90 %

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 10
% de conformité : 90 %

Qualité chimique

Conductivité

(Une conductivité inférieure à 200 µS/cm caractérise une eau peu minéralisée)

Nombre de mesures : 9
Valeur minimale atteinte : 81 µS/cm
% de conformité : 0 %

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 9
Valeur minimale atteinte : 6,4
% de conformité : 89 %

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 8 mg/L
Valeur maximale atteinte : 9 mg/L
% de conformité : 100 %

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 6,6 °F
Cette eau est peu calcaire

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
Nombre de mesures : 173
Nombre de non-conformités : 0

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 6 µg/L
Nombre de mesures : 1
Nombre de non-conformités : 0

Conclusion sanitaire

Qualité bactériologique insuffisante nécessitant une amélioration du dispositif de désinfection de l'eau.

pH satisfaisant, eau peu calcaire.

Faible minéralisation de l'eau.

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception en préfecture : 28/11/2022

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de
distribution :

BUSSIÈRE DUNOISE CESSAC

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : BALSAC - BUSSIÈRE DUNOISE

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTRÔLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer ; en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments ; une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Conductivité

(Une conductivité inférieure à 200 µS/cm caractérise une eau peu minéralisée)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 160 µS/cm
% de conformité : **60%**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,7
% de conformité : **100 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 8 mg/L
Valeur maximale atteinte : 9 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 7,7 °F
Cette eau est peu calcaire

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 5
Valeur maximale atteinte : 7 µg/L
Nombre de mesures : 5
Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

pH correct, eau peu calcaire.

Faible reminéralisation de l'eau nécessitant une optimisation du traitement.

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception en préfecture : 28/11/2022

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTRÔLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

Nom du réseau de distribution :

BUSSIERE DUNOISE LA SIZE

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LA SIZE

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 3
% de conformité : 100 %

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 3
% de conformité : 100 %

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 3
Valeur maximale atteinte : <0,2 NFU
% de conformité : 100 %

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 3
Valeur minimale atteinte : 6,1
% de conformité : 0 %

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 1
Valeur minimale atteinte : 3 mg/L
Valeur maximale atteinte : 3 mg/L
% de conformité : 100 %

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 1
Valeur moyenne : 1,6 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception en préfecture : 28/11/2022

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

BUSSIÈRE DUNOISE LA VERGNE

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LA VERGNE - BUSSIÈRE DUNOISE

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale

 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309

 23006 GUERET CEDEX

LE CONTRÔLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 6

 % de conformité : 100 %

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 6

 % de conformité : 100 %

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5

 Valeur maximale atteinte : 3,0 NFU

 % de conformité : 80 %

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5

 Valeur minimale atteinte : 6,3

 % de conformité : 40 %

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2

 Valeur minimale atteinte : 6 mg/L

 Valeur maximale atteinte : 7 mg/L

 % de conformité : 100 %

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2

 Valeur moyenne : 1,6 °F

 Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L

Accusé de réception en préfecture

 023-200034825-20221124-285_22-DE

 Date de télétransmission : 28/11/2022

 Date de réception préfecture : 28/11/2022

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

BUSSIÈRE DUNOISE LE MONT

Gestionnaire du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LE MONT - BUSSIÈRE DUNOISE

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTRÔLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en main.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : 100 %

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : 100 %

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 0,4 NFU
% de conformité : 100 %

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,4
% de conformité : 80 %

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 7 mg/L
Valeur maximale atteinte : 7 mg/L
% de conformité : 100 %

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,7 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de réception : 28/11/2022
Date de réception en préfecture : 28/11/2022

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

GARTEMPE

Gestionnaire du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : AGNAT - GARTEMPE

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).

Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.

Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.

Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.

Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

Annexe 2.3 - BILAN QUALITE EAU 2021

GARTEMPE

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 7
% de conformité : **86 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 7
% de conformité : **86 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : <0,2 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,3
% de conformité : **40 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 12 mg/L
Valeur maximale atteinte : 13 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 2,1 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 2
Valeur maximale atteinte : 0,009 µg/L
Nombre de mesures : 175
Nombre de non-conformités : **0**

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
Nombre de mesures : 1
Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Eau de qualité bactériologique insuffisante nécessitant une surveillance accrue du système de désinfection.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de réception : 28/11/2022
Date de réception en préfecture : 28/11/2022

**Délégation Départementale
de la Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUÉRÉT CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments ; une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

GLENIC BOURG

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LES ECURES

Annexe 2.4 - BILAN QUALITE EAU 2021

GLENIC

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : 100 %

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : 100 %

Qualité chimique

Conductivité

(Une conductivité inférieure à 200 µS/cm caractérise une eau peu minéralisée)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 128 µS/cm
% de conformité : 60 %

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,4
% de conformité : 60 %

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 18 mg/L
Valeur maximale atteinte : 19 mg/L
% de conformité : 100 %

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 6,7 °F
Cette eau est peu calcaire

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

pH satisfaisant, eau peu calcaire.

Faible reminéralisation de l'eau nécessitant une optimisation du traitement.

La teneur en fluor est inférieure à 0,5

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

GLENIC VILLEMOME

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : VILLEMOME

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
 23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 6
 % de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 6
 % de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
 Valeur maximale atteinte : 1,1 NFU
 % de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
 Valeur minimale atteinte : 6,4
 % de conformité : **80 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
 Valeur minimale atteinte : 18 mg/L
 Valeur maximale atteinte : 19 mg/L
 % de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
 Valeur moyenne : 7,0 °F
 Cette eau est peu calcaire

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 3
 Valeur maximale atteinte : 0,160 µg/L
 Nombre de mesures : 5
 Nombre de non-conformités : **3**

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Présence d'un métabolite de pesticide (ESA Métolachlore) à une concentration supérieure à la limite de qualité de 0,1 µg/L nécessitant la mise en place d'actions correctives pour rétablir la qualité de l'eau. Cependant, cette concentration est inférieure à la valeur sanitaire (510 µg/l) établie par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire). L'eau peut donc être consommée sans restriction d'usage, selon les instructions du Ministère de la Santé.

pH correct, eau très peu calcaire.
 La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-285_22-DE
 Date de télétransmission : 28/11/2022
 Date de réception préfecture : 28/11/2022

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

LA BRIONNE

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LA GRAULADE - SAINT VAURY

Annexe 2.5 - BILAN QUALITE EAU 2021

LA BRIONNE

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : 100 %

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : 100 %

Qualité chimique

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 2 µg/L
Nombre de non-conformités : 0

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 7,2
% de conformité : 100 %

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 31 mg/L
Valeur maximale atteinte : 33 mg/L
% de conformité : 100 %

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 12,9 °F
Cette eau est peu calcaire

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 1,552 µg/L
Nombre de mesures : 135
Nombre de non-conformités : 1

Qualité radiologique

(Pour le radon, la référence de qualité est de 100 Bq/L)

Nombre de prélèvements radon : 1
Valeur maximale atteinte : 123 Bq/L

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Présence d'un métabolite de pesticide (ESA Métolachlore) à une concentration supérieure à la limite de qualité de 0,1 µg/L nécessitant la mise en place d'actions correctives pour rétablir la qualité de l'eau. Cependant, cette concentration est inférieure à la valeur sanitaire (510µg/l) établie par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire). L'eau peut donc être consommée sans restriction d'usage, selon les instructions du Ministère de la Santé.

pH correct, eau peu calcaire.
La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

LA CHAPELLE TAILLEFERT BOURG

Gestionnaire du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : MONTMALLET - LA CHAPELLE TAIL.

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

Annexe 2.6 - BILAN QUALITE EAU 2021

LA CHAPELLE TAILLEFERT

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 6
% de conformité : 100 %

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 6
% de conformité : 100 %

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 0,3 NFU
% de conformité : 100 %

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,4
% de conformité : 20 %

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 7 mg/L
Valeur maximale atteinte : 7 mg/L
% de conformité : 100 %

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,5 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception en préfecture : 28/11/2022

Délégation

Départementale de la

Creuse

Pôle Santé publique et environnementale

 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309

 23006 GUERET CEDEX

LE CONTRÔLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

-  Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
-  Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
-  Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
-  Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
-  Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

LA CHAPELLE TAILLEFERT-LARDILLER

Gestionnaire du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : PUY DE CHIROUX - LA CHAPELLE TAILL.

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5

 % de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5

 % de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de mesures : 1

 Valeur maximale atteinte : 4 µg/L

 % de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5

 Valeur minimale atteinte : 5,9

 % de conformité : **0 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2

 Valeur minimale atteinte : 16 mg/L

 Valeur maximale atteinte : 16 mg/L

 % de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2

 Valeur moyenne : 1,5 °F

 Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1

 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L

 Nombre de mesures : 135

 Nombre de non-conformités : **0**

Qualité radiologique

(Pour le radon, la référence de qualité est de 100 Bq/L)

Nombre de prélèvements radon : 1

 Valeur maximale atteinte : 126 Bq/L

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Présence naturelle de radon dissous dans l'eau à une concentration supérieure à la référence de qualité (100 Bq/L) ne justifiant cependant pas de restriction d'usage. La collectivité doit toutefois examiner la faisabilité de mesures de réduction de la teneur en radon.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en fer et cuivre.

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Accusé de réception en préfecture

 023-200034825-20221124-285_22-DE

 Date de télétransmission : 28/11/2022

 Date de réception préfecture : 28/11/2022

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

MONTAIGUT ST SILVAIN

Gestionnaire du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : MONTAIGUT LE BLANC

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
 23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).

Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.

Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.

Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.

Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

Annexe 2.7 - BILAN QUALITE EAU 2021

MONTAIGUT LE BLANC

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
 % de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
 % de conformité : **80 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
 (Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
 Valeur maximale atteinte : 1,6 NFU
 % de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
 (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
 Valeur minimale atteinte : 6,1
 % de conformité : **20 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
 Valeur minimale atteinte : 37 mg/L
 Valeur maximale atteinte : 39 mg/L
 % de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
 Valeur moyenne : 4,8 °F
 Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-285_22-DE
 Date de transmission : 28/11/2022
 Date de réception en préfecture : 28/11/2022

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale

 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309

 23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

-  Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
-  Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
-  Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
-  Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
-  Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

PEYRABOUT

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : PETILLAT - PEYRABOUT

Annexe 2.8 - BILAN QUALITE EAU 2021

PEYRABOUT

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5

 % de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5

 % de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau

 (Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5

 Valeur maximale atteinte : 0,3 NFU

 % de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide

 (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5

 Valeur minimale atteinte : 6,0

 % de conformité : **0 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2

 Valeur minimale atteinte : 7 mg/L

 Valeur maximale atteinte : 9 mg/L

 % de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2

 Valeur moyenne : 1,3 °F

 Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture

 023-200034825-20221124-285_22-DE

 Date de réception en préfecture : 28/11/2022

 Date de réception en préfecture : 28/11/2022

**Délégation Départementale
de la Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST ELOI BOURG

Gestionnaire du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : MONTPIGEAUD - ST ELOI

Annexe 2.9 - BILAN QUALITE EAU 2021

SAINT-ELOI

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 6
% de conformité : **83 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 6
% de conformité : **67 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : <0,2 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,3
% de conformité : **20 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 2 mg/L
Valeur maximale atteinte : 2 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,6 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Qualité bactériologique insuffisante nécessitant la mise en place d'une désinfection de l'eau avant distribution.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de réception : 28/11/2022
Date de réception en préfecture : 28/11/2022

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST ELOI DROUILLE

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LE MATHUBERT - SARDENT

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale

 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309

 23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).

Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.

Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.

Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.

Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 4

 % de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 4

 % de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau (Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 4

 Valeur maximale atteinte : <0,2 NFU

 % de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 4

 Valeur minimale atteinte : 6,3

 % de conformité : **75 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2

 Valeur minimale atteinte : 13 mg/L

 Valeur maximale atteinte : 14 mg/L

 % de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2

 Valeur moyenne : 2,4 °F

 Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture

 023-200034825-20221124-285_22-DE

 Date de télétransmission : 28/11/2022

 Date de réception en préfecture : 28/11/2022

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST CHRISTOPHE

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : BOIS DE REILLAT-ST CHRISTOPHE

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).

Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.

Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.

Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments ; une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.

Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

Annexe 2.10 - BILAN QUALITE EAU 2021

SAINT-CHRISTOPHE

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 8
% de conformité : **88 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 8
% de conformité : **50 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 0,7 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,3
% de conformité : **40 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 7 mg/L
Valeur maximale atteinte : 8 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,5 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Qualité bactériologique insuffisante nécessitant la mise en place d'une désinfection de l'eau avant distribution.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception en préfecture : 28/11/2022

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST LAURENT

Gestionnaire du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LE POUZAUD - ST LAURENT

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
 23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en main.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).

Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.

Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.

Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.

Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

Annexe 2.11 - BILAN QUALITE EAU 2021

LA SAUNIERE, SAINT-LAURENT

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 12
 % de conformité : 100 %

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 12
 % de conformité : 100 %

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau (Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 10
 Valeur maximale atteinte : 0,6 NFU
 % de conformité : 100 %

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 10
 Valeur minimale atteinte : 6,4
 % de conformité : 80 %

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 3
 Valeur minimale atteinte : 8 mg/L
 Valeur maximale atteinte : 8 mg/L
 % de conformité : 100 %

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 3
 Valeur moyenne : 2,0 °F
 Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
 Valeur maximale atteinte : 0,017 µg/L
 Nombre de mesures : 173
 Nombre de non-conformités : 0

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
 Nombre de mesures : 1
 Nombre de non-conformités : 0

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-285_22-DE
 Date de transmission : 28/11/2022
 Date de réception en préfecture : 28/11/2022

Délégation
Départementale de la
Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST LEGER LA RUE BASSE

Gestionnaire du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LA RUE BASSE - ST LÉGER LE GUERET.

Annexe 2.12 - BILAN QUALITE EAU 2021

SAINT-LEGER LE GUERETOIS

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **80 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : <0,2 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 5,7
% de conformité : **0 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 12 mg/L
Valeur maximale atteinte : 13 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,8 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
Nombre de mesures : 135
Nombre de non-conformités : **0**

Qualité radiologique

(Pour le radon, la référence de qualité est de 100 Bq/L)

Nombre de prélèvements radon : 1
Valeur maximale atteinte : 319 Bq/L

Conclusion sanitaire

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.

Présence naturelle de radon dissous dans l'eau à une concentration supérieure à la référence de qualité (100 Bq/L) ne justifiant cependant pas de restriction d'usage. La collectivité doit toutefois examiner la faisabilité de mesures de réduction de la teneur en radon.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (notamment le plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Actu. de réception en préfecture : 023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

L'eau que vous consommez...

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
 23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).

Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.

Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.

Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.

Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

Nom du réseau de distribution :

ST LEGER LE GUERETOIS BOURG

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : SAINT LEGER LE GUERETOIS

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
 % de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
 % de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
 Valeur maximale atteinte : 0,2 NFU
 % de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
 Valeur minimale atteinte : 6,2
 % de conformité : **0 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
 Valeur minimale atteinte : 12 mg/L
 Valeur maximale atteinte : 12 mg/L
 % de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
 Valeur moyenne : 1,5 °F
 Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20221124-285_22-DE
 Date de transmission : 28/11/2022
 Date de réception en préfecture : 28/11/2022

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de
distribution :

ST LEGER LES BETOULLES

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LES BETOULLES - ST LEGER LE GUERET.

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en main.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **80 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 0,5 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 5,7
% de conformité : **0 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 15 mg/L
Valeur maximale atteinte : 16 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,5 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception en préfecture : 28/11/2022

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale

 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309

 23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

-  Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
-  Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
-  Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
-  Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
-  Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST SULPICE LE GTOIS LES COUSSIERES

Gestionnaire du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LES COUSSIERES - ST SULPICE

Annexe 2.13 - BILAN QUALITE EAU 2021

SAINT-SULPICE LE GUERETOIS

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5

 % de conformité : 100 %

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5

 % de conformité : 100 %

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau (Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5

 Valeur maximale atteinte : 0,3 NFU

 % de conformité : 100 %

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5

 Valeur minimale atteinte : 6,3

 % de conformité : 40 %

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2

 Valeur minimale atteinte : 6 mg/L

 Valeur maximale atteinte : 6 mg/L

 % de conformité : 100 %

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2

 Valeur moyenne : 1,0 °F

 Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture

 023-200034825-20221124-285_22-DE

 Date de télétransmission : 28/11/2022

 Date de réception préfecture : 28/11/2022

L'eau que vous consommez...

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale

 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309

 23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

-  Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
-  Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
-  Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
-  Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
-  Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

Nom du réseau de distribution :

ST SULPICE LE GUERETOIS BOURG

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : SAINT SULPICE LE GUERETOIS

...Quelle qualité en : 1996 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 13

 % de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 10

 % de conformité : **60 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau (Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 9

 Valeur maximale atteinte : 0,8 NFU

 % de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 12

 Valeur minimale atteinte : 6,0

 % de conformité : **17 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2

 Valeur minimale atteinte : 7 mg/L

 Valeur maximale atteinte : 7 mg/L

 % de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2

 Valeur moyenne : 1,2 °F

 Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1

 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L

 Nombre de mesures : 173

 Nombre de non-conformités : **0**

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1

 Valeur maximale atteinte : 2 µg/L

 Nombre de mesures : 1

 Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Qualité bactériologique insuffisante nécessitant la mise en place d'une désinfection de l'eau avant distribution.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L

Accuse de réception en préfecture

 023-200034825-20221124-285_22-DE

 Date de télétransmission : 28/11/2022

 Date de réception préfecture : 28/11/2022

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST SULPICE LE GUERETOIS LONGECHAUD

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : CHERPELAT - ST SULPICÉ LE GUERETOIS

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale

 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309

 23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5

 % de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5

 % de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau (Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5

 Valeur maximale atteinte : 0,8 NFU

 % de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5

 Valeur minimale atteinte : 6,2

 % de conformité : **0 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2

 Valeur minimale atteinte : 7 mg/L

 Valeur maximale atteinte : 8 mg/L

 % de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2

 Valeur moyenne : 1,3 °F

 Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture

 023-200034825-20221124-285_22-DE

 Date de réception en préfecture : 28/11/2022

 Date de réception en préfecture : 28/11/2022

Délégation
Départementale de la
Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements
Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST SULPICE LE GUERETOIS MAZAUDOUX

Gestionnaire du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Stallon de production de : LES FOUGERES - ST SULPICE

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 9
% de conformité : 100 %

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 9
% de conformité : 89 %

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 8
Valeur maximale atteinte : 0,8 NFU
% de conformité : 100 %

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 8
Valeur minimale atteinte : 5,8
% de conformité : 0 %

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 12 mg/L
Valeur maximale atteinte : 13 mg/L
% de conformité : 100 %

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,8 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
Nombre de mesures : 135
Nombre de non-conformités : 0

Qualité radiologique

(Pour le radon, la référence de qualité est de 100 Bq/L)

Nombre de prélèvements radon : 1
Valeur maximale atteinte : 108 Bq/L

Conclusion sanitaire

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.

Présence naturelle de radon dissous dans l'eau à une concentration supérieure à la référence de qualité (100 Bq/L) ne justifiant cependant pas de restriction d'usage. La collectivité doit toutefois examiner la faisabilité de mesures de réduction de la teneur en radon.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

Délégation
Départementale de la
Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST VAURY BOURG

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LE CHEZ - SAINT VAURY

Annexe 2.14 - BILAN QUALITE EAU 2021

SAINT-VAURY

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 10
% de conformité : **90 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 10
% de conformité : **60 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 8
Valeur maximale atteinte : 0,9 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 8
Valeur minimale atteinte : 5,9
% de conformité : **0 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 8
Valeur minimale atteinte : 10 mg/L
Valeur maximale atteinte : 15 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,8 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
Nombre de mesures : 135
Nombre de non-conformités : **0**

Qualité radiologique

(Pour le radon, la référence de qualité est de 100 Bq/L)

Nombre de prélèvements radon : 1
Valeur maximale atteinte : 270 Bq/L

Conclusion sanitaire

Qualité bactériologique insuffisante nécessitant une amélioration de la désinfection de l'eau avant distribution.

Présence naturelle de radon dissous dans l'eau à une concentration supérieure à la référence de qualité (100 Bq/L) ne justifiant cependant pas de restriction d'usage. La collectivité doit toutefois examiner la faisabilité de mesures de réduction de la teneur en radon.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux.
La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Accusé de réception en préfecture
023-200034826-20221124-266-22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

**Délégation Départementale
de la Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUÉRET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST VAURY LE PEYROUX

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : ROCHES - SAINT VAURY

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Conductivité

(Une conductivité inférieure à 200 µS/cm caractérise une eau peu minéralisée)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 163 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,3
% de conformité : **80 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 11 mg/L
Valeur maximale atteinte : 17 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 6,7 °F
Cette eau est peu calcaire

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 0,014 µg/L
Nombre de mesures : 173
Nombre de non-conformités : **0**

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 2 µg/L
Nombre de mesures : 1
Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Qualité chimique conforme, eau peu calcaire.

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L

Accuse de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST VAURY CEROUX

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : DEMORANGES - SAINT VAURY

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : 100 %

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : 100 %

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 0,3 NFU
% de conformité : 100 %

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,2
% de conformité : 20 %

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 4 mg/L
Valeur maximale atteinte : 4 mg/L
% de conformité : 100 %

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,0 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 0,008 µg/L
Nombre de mesures : 173
Nombre de non-conformités : 0

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 1 µg/L
Nombre de mesures : 1
Nombre de non-conformités : 0

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L

Accusé de réception en préfecture
023-240024825-20221124-285_22-DE
Date de la transmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

L'eau que vous consommez...

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

Nom du réseau de
distribution :

ST VAURY MONDON

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LA GRAULADE - SAINT VAURY

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : 100 %

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : 100 %

Qualité chimique

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
Nombre de non-conformités : 0

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 7,2
% de conformité : 100 %

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 31 mg/L
Valeur maximale atteinte : 36 mg/L
% de conformité : 100 %

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 12,9 °F
Cette eau est peu calcaire

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 1,552 µg/L
Nombre de mesures : 135
Nombre de non-conformités : 1

Qualité radiologique

(Pour le radon, la référence de qualité est de 100 Bq/L)

Nombre de prélèvements radon : 1
Valeur maximale atteinte : 123 Bq/L

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Présence d'un métabolite de pesticide (ESA Métolachlore) à une concentration supérieure à la limite de qualité de 0,1 µg/L nécessitant la mise en place d'actions correctives pour rétablir la qualité de l'eau. Cependant, cette concentration est inférieure à la valeur sanitaire (510µg/l) établie par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire). L'eau peut donc être consommée sans restriction d'usage, selon les instructions du Ministère de la Santé.

Qualité chimique conforme, eau peu calcaire.
La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

**Délégation Départementale
de la Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST VICTOR

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : ROCHE MALVISÉ - ST VICTOR

Annexe 2.15 - BILAN QUALITE EAU 2021

SAINT-VICTOR EN MARCHÉ

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs	Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations
Nombre de mesures : 6	Nombre de mesures : 6
% de conformité : 100 %	% de conformité : 83 %

Qualité chimique

Turbidité <i>Caractérise la limpidité de l'eau (Maximum autorisé 2 unités NFU)</i>	pH <i>Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)</i>
Nombre de mesures : 5	Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : <0,2 NFU	Valeur minimale atteinte : 6,5
% de conformité : 100 %	% de conformité : 100 %
Nitrates <i>(maximum autorisé 50 mg/L)</i>	Dureté <i>(Une eau dure est une eau calcaire)</i>
Nombre de mesures : 2	Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 9 mg/L	Valeur moyenne : 2,1 °F
Valeur maximale atteinte : 9 mg/L	Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations
% de conformité : 100 %	

Conclusion sanitaire

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L

Accusé de réception en préfecture
023-200084825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

Délégation
Départementale de la
Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).

Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.

Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.

Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.

Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST YRIEIX LES BOIS

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : SAINT YRIEIX LES BOIS

Annexe 2.16 - BILAN QUALITE EAU 2021

SAINT-YRIEIX LES BOIS

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 8
% de conformité : 100 %

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 8
% de conformité : 100 %

Qualité chimique

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de mesures : 1
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
% de conformité : 100 %

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,2
% de conformité : 0 %

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 9 mg/L
Valeur maximale atteinte : 9 mg/L
% de conformité : 100 %

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,4 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
Nombre de mesures : 135
Nombre de non-conformités : 0

Qualité radiologique

(Pour le radon, la référence de qualité est de 100 Bq/L)

Nombre de prélèvements radon : 1
Valeur maximale atteinte : 127 Bq/L

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Présence naturelle de radon dissous dans l'eau à une concentration supérieure à la référence de qualité (100 Bq/L) ne justifiant cependant pas de restriction d'usage. La collectivité doit toutefois examiner la faisabilité de mesures de réduction de la teneur en radon.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux.

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022 (omb).
Date de réception préfecture : 28/11/2022

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

SAVENNES BOURG

Gestionnaire du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau : COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : BOIS DE REILLAT-ST CHRISTOPHE

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).

Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.

Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.

Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments ; une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.

Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

Annexe 2.17 - BILAN QUALITE EAU 2021

SAVENNES

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 8
% de conformité : **75 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 8
% de conformité : **63 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 1,1 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 6,4
% de conformité : **80 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 7 mg/L
Valeur maximale atteinte : 8 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 1,5 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Qualité bactériologique insuffisante nécessitant une amélioration du traitement de désinfection de l'eau.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception en préfecture : 28/11/2022

**Délégation Départementale
de la Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).

Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.

Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.

Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.

Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Tel. 05 55 41 04 48

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ST SILVAIN MONT.SOUS LA FAYE

Gestionnaire du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Exploitant du réseau :

COMMUNAUTE D'AGGLO GUERET

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : SOUS LA FAYE - ST SILVAIN M.

Annexe 2.18 - BILAN QUALITE EAU 2021

SAINT-SILVAIN MONTAIGUT

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 3
% de conformité : 100 %

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 3
% de conformité : 100 %

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 3
Valeur maximale atteinte : 0,4 NFU
% de conformité : 100 %

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 3
Valeur minimale atteinte : 6,6
% de conformité : 100 %

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 1
Valeur minimale atteinte : 9 mg/L
Valeur maximale atteinte : 9 mg/L
% de conformité : 100 %

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 1
Valeur moyenne : 2,8 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception en préfecture : 28/11/2022

**Délégation
Départementale de la
Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

SAUR

Tel. 05 55 52 83 33

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

LE BG D'HEM-LA CELLE DUNOISE

Gestionnaire du réseau :

SIAEP DE LA VALLEE DE LA CREUSE

Exploitant du réseau :

SAUR

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : **BESSE**

Annexe 2.19 - BILAN QUALITE EAU 2021

ANZEME, SAINT-FIEL

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

<i>Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs</i>	<i>Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations</i>
Nombre de mesures : 22	Nombre de mesures : 22
% de conformité : 82 %	% de conformité : 77 %

Qualité chimique

<p>Conductivité <i>(Une conductivité inférieure à 200 µS/cm caractérise une eau peu minéralisée)</i></p> <p>Nombre de mesures : 17 Valeur minimale atteinte : 97,8 µS/cm % de conformité : 94 %</p>	<p>pH Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)</p> <p>Nombre de mesures : 17 Valeur minimale atteinte : 6,3 % de conformité : 94 %</p>
<p>Nitrates <i>(maximum autorisé 50 mg/L)</i></p> <p>Nombre de mesures : 3 Valeur minimale atteinte : 3 mg/L Valeur maximale atteinte : 8 mg/L % de conformité : 100 %</p>	<p>Dureté <i>(Une eau dure est une eau calcaire)</i></p> <p>Nombre de mesures : 3 Valeur moyenne : 10,4 °F Cette eau est peu calcaire</p>
<p>Pesticides <i>(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)</i></p> <p>Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0,099 µg/L</p> <p>Nombre de mesures : 178 Nombre de non-conformités : 0</p>	
<p>Arsenic <i>(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)</i></p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L</p> <p>Nombre de mesures : 1 Nombre de non-conformités : 0</p>	

Conclusion sanitaire

Qualité bactériologique insuffisante nécessitant une optimisation du traitement de désinfection de l'eau.

Qualité chimique satisfaisante, eau peu calcaire.

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

**Délégation
Départementale de la
Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

SAUR

Tel. 05 55 52 83 33

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

ROCHES-JOULLAT

Gestionnaire du réseau :

SIAEP DE LA VALLEE DE LA CREUSE

Exploitant du réseau :

SAUR

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LA PERELLE

Annexe 2.20 - BILAN QUALITE EAU 2021

JOULLAT

...Quelle qualité en : 2021 ?

Qualité bactériologique

<i>Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs</i>	<i>Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations</i>
Nombre de mesures : 11 % de conformité : 100 %	Nombre de mesures : 11 % de conformité : 73 %

Qualité chimique

<p>Conductivité <i>(Une conductivité inférieure à 200 µS/cm caractérise une eau peu minéralisée)</i></p> <p>Nombre de mesures : 9 Valeur minimale atteinte : 176 µS/cm % de conformité : 56 %</p>	<p>pH <i>Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)</i></p> <p>Nombre de mesures : 9 Valeur minimale atteinte : 7,2 % de conformité : 100 %</p>
<p>Nitrates <i>(maximum autorisé 50 mg/L)</i></p> <p>Nombre de mesures : 2 Valeur minimale atteinte : 8 mg/L Valeur maximale atteinte : 9 mg/L % de conformité : 100 %</p>	<p>Dureté <i>(Une eau dure est une eau calcaire)</i></p> <p>Nombre de mesures : 2 Valeur moyenne : 7,0 °F Cette eau est peu calcaire</p>
<p>Pesticides <i>(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)</i></p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L</p> <p>Nombre de mesures : 173 Nombre de non-conformités : 0</p>	
<p>Arsenic <i>(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)</i></p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 2 µg/L</p> <p>Nombre de mesures : 1 Nombre de non-conformités : 0</p>	

Conclusion sanitaire

Qualité bactériologique insuffisante nécessitant une amélioration de la désinfection de l'eau avant distribution.

pH conforme, eau peu calcaire.

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022



Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

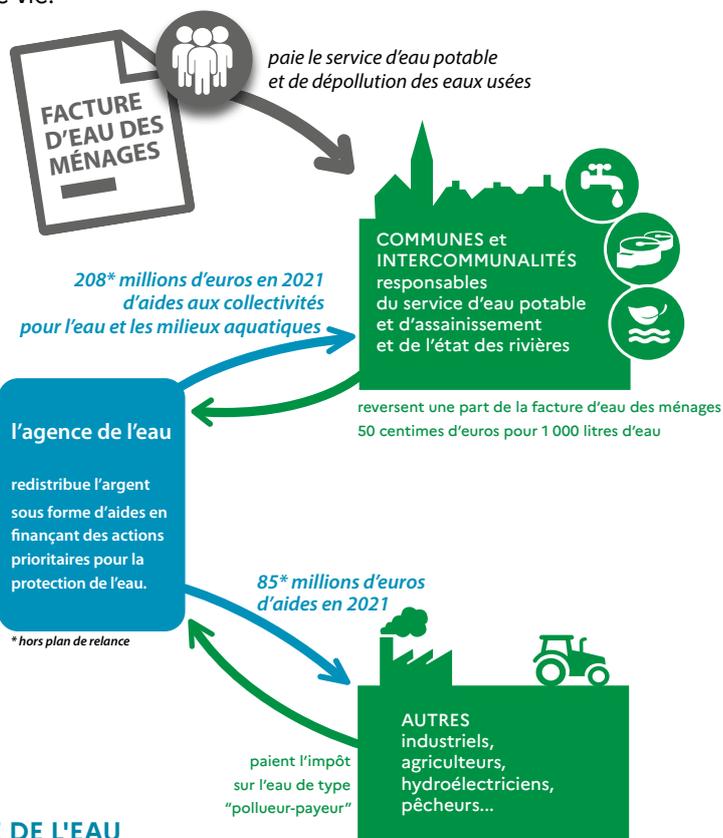
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



* hors plan de relance



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou la/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau ou le service de l'eau des abonnés de la commune et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** <https://www.services.eaufrance.fr/2020/08/19/2021-124-286-223-DE>

Date de télétransmission : 28/11/2022

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,67 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,98 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



64,04 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



11,94 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021



0,56 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



1,93 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



2,60 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



6,09 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



9,19 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



5,22 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



36,99 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



13,91 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021



2,14 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



9,98 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau



24,49 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



7,26 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

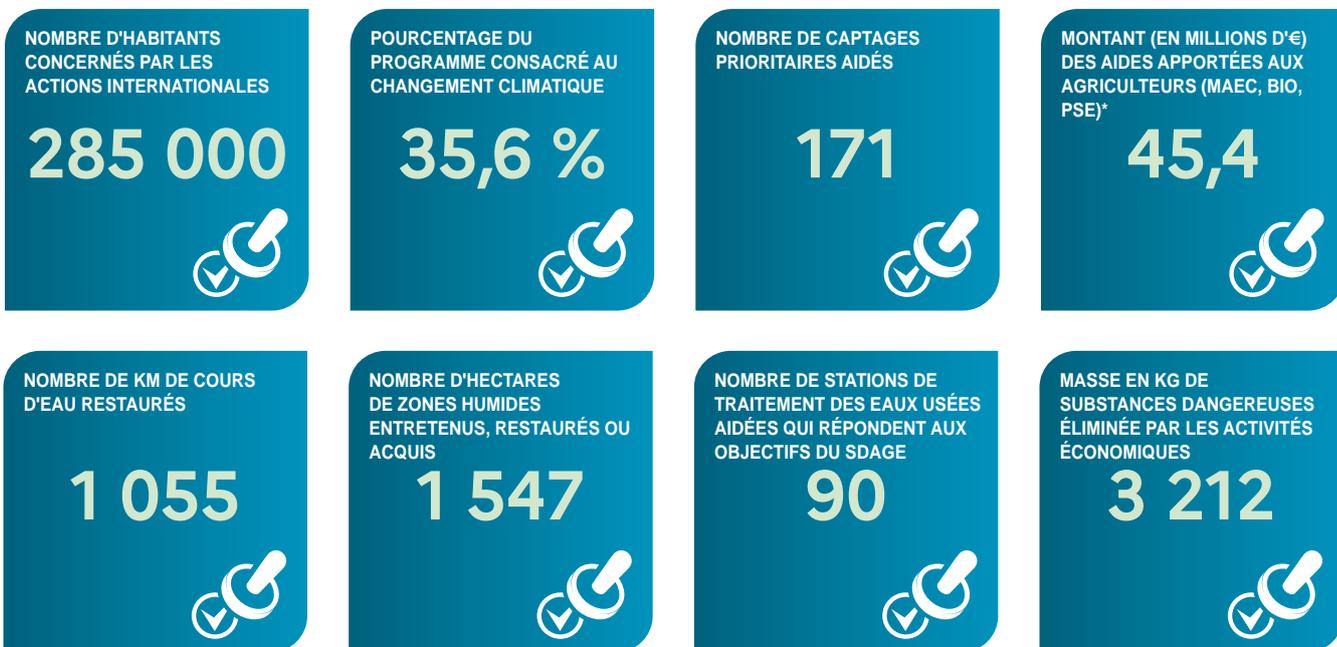
En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de transmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau.loire-bretagne.fr>

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

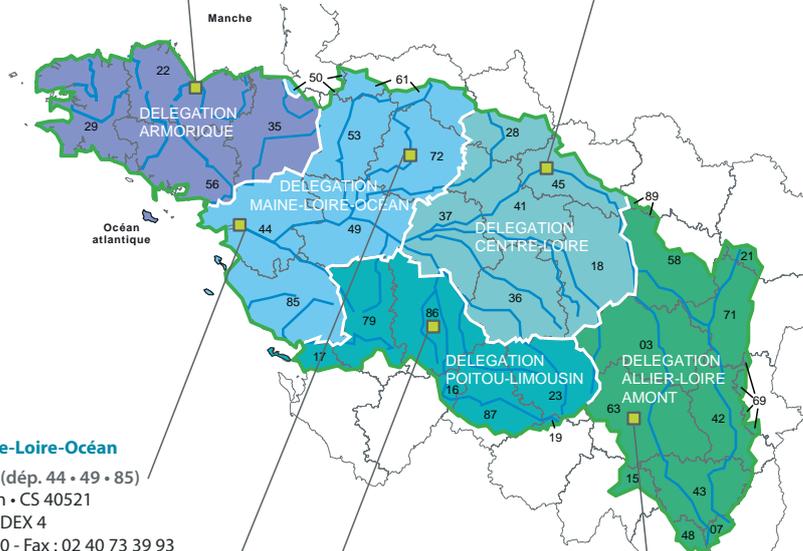
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Égalité
République

LES
AGENCES
DE L'EAU

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221124-285_22-DE
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr

